



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre membres élus	23	SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022 À 19H00
Nombre membres élus en exercice :	22	
présents :	16	Le Conseil Municipal d'Ambès, Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.
représentés :	04	
votants :	20	
absents :	02	
Date de la convocation :	1 ^{er} décembre 2022	<u>PRESENTS :</u> Kévin SUBRENAT, Maire ; Éric PASQUET, Catherine LABARRERE, David VIELLE, Sandrine VILLENAVE, Jacques RAYNAL et Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ; Michel RATON, Alain MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Réjane LIAGRE, Yann VANNIER, Sandra GARRIT, Gilbert DODOGARAY, Christian LAPEYRE, Isabelle BESSE, conseillers municipaux.
Certifié exécutoire Compte tenu de l'envoi en Préfecture le :		<u>ABSENTS REPRÉSENTÉS :</u> Laurence LAVEAU donne procuration à Mylène ROUDAUD, Hanif OUBROU donne procuration à Éric PASQUET. Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Isabelle BESSE. Muriel LOPEZ donne procuration à Gilbert DODOGARAY.
Et de la publication en ligne le :		<u>ABSENTS :</u> Jean-Pierre MAZZON Franck LACOSTE
Le Maire,		<u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Alain MALTERRE

**DÉLIBÉRATION N° 057 12 2022 – DIRECTION GENERALE – DISPOSITIF NATIONAL « 200
BRIGADES DE GENDARMERIE MOBILES » - DEPOT DE CANDIDATURE - AUTORISATION**

Présentation par M. le Maire.

500 brigades de gendarmerie ont été fermées entre 2007 et 2016. Fort de ce constat, le Président de la République a pris la décision de créer 200 brigades territoriales de gendarmerie durant son second quinquennat.

La création de ces 200 brigades est un projet ambitieux piloté par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer qui répond à 3 objectifs :

- Renforcer la confiance envers l'Etat des populations éloignées des agglomérations ;
- Réparer un maillage territorial distendu et répondre à un besoin de proximité des français ;
- Améliorer la sécurité de tous les français par un accroissement de la présence sur la voie publique des forces de l'ordre.

Dans ce cadre, des démarches de concertation sont menées entre les préfets de départements, les commandants de groupement et les élus jusqu'en janvier 2023.

Les brigades mobiles sont constituées d'effectifs ayant vocation à prolonger et renforcer l'action de la gendarmerie sur un territoire identifié comme nécessitant une présence accrue :

- soit en assurant un accueil régulier dans un des tiers-lieux pouvant héberger d'autres services public (Espace France Service, etc.) ;
- soit en assurant une présence et un accueil temporaire depuis un véhicule adapté.

Selon les besoins du territoire, ces effectifs peuvent être spécialisés sur une thématique (environnement, violences intrafamiliales, sécurisation des transports en commune, etc.).

La commune d'Ambès dépend actuellement de la gendarmerie d'Ambarès et Lagrave, dont le territoire d'intervention est très étendu. La présence de nombreux sites Seveso sur la commune nécessite une grande réactivité de la part des services de l'ordre et de secours. L'accueil d'un tel dispositif permettrait d'assurer une meilleure prise en charge de ces sites, tout en rééquilibrant le maillage territorial actuel.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser M. le Maire a déposé un dossier de candidature. La commune dispose en effet de plusieurs atouts, dont notamment l'existence d'une caserne de gendarmerie non utilisée et de logements de fonctions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire a déposé un dossier de candidature pour accueillir une « brigade mobile » sur son territoire ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré le 05 décembre 2022
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

